

EDC – RAPPORT ANNUEL 2020

DIVULGATION LIÉE AUX DROITS DE LA PERSONNE



Pour EDC, protéger les droits de la personne est plus qu'une action honorable. C'est une responsabilité : celle de veiller au respect des droits de la personne à l'échelle de l'entreprise et dans nos relations d'affaires. Intégrer cette composante à nos pratiques prendra du temps et ne sera pas un parcours sans fautes. Nous sommes cependant résolus à évoluer, à progresser et à apprendre d'autres acteurs afin de mieux répondre à cet enjeu complexe. »

Mairead Lavery

Présidente et chef de la direction,
Exportation et développement Canada

-
- 3 Introduction
 - 4 Mise à jour sur le plan d'exécution de la politique sur les droits de la personne
 - 5 Gouvernance de la composante ESG
 - 7 Intégrer le respect des droits de la personne
 - 12 Influencer et mobiliser les parties prenantes
 - 15 Mécanismes de règlement des griefs pour les parties prenantes lésées par des clients d'EDC
 - 16 Transparence et divulgation



INTRODUCTION

En 2019, tenant compte des commentaires de ses parties prenantes externes, EDC a mis en place la [Politique sur les droits de la personne](#), approuvée par le Conseil d'administration, afin d'aligner ses activités sur les pratiques exemplaires internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cette politique énonce les engagements et principes qui guident notre processus décisionnel interne en ce qui a trait aux relations clients et aux transactions. Son développement a été l'occasion de mettre en lumière le travail que nous avons accompli en cherchant à intégrer le facteur des droits de la personne au processus de diligence raisonnable de nos transactions. Depuis l'introduction de cette politique, nous nous sommes efforcés de la respecter en suivant de près notre [plan d'exécution 2019-2022 de la Politique sur les droits de la personne](#).

Une de nos principales réalisations en 2020 a été l'élaboration des [Principes en matière d'influence et de réparation](#), approuvés par l'Équipe de la haute direction en décembre. Ces principes établissent la stratégie générale d'EDC visant à se doter d'une influence qu'elle pourra exercer pour limiter les atteintes aux droits de la personne auxquelles la Société pourrait être associée de par ses liens avec ses clients, et pour proposer des mesures correctrices lorsque le risque est inévitable. Nous prévoyons de rendre ces principes opérationnels en 2021.

Notre parcours au chapitre des droits de la personne nous amène à vouloir renforcer année après année notre capacité de production de rapports dans le domaine pour nous rapprocher du cadre de production de rapports des Principes directeurs des Nations Unies. Nous croyons en effet que le suivi de la performance et les rapports sont essentiels pour rendre compte de nos actions, pour évaluer notre travail et pour bâtir des relations avec les parties prenantes externes, les clients et les titulaires de droits. Cette année sont divulguées notamment :

- des informations détaillant comment nous intégrons le respect des droits de la personne à nos pratiques;
- des informations récentes sur les risques nouveaux que nous avons traités en priorité et pour lesquels une approche a été conçue;
- des informations sur les progrès de l'approche d'EDC en matière d'influence et de réparation;
- des informations sur les nouveaux indicateurs de performance.

En 2021 et 2022, nous continuerons de perfectionner l'application de la Politique sur les droits de la personne et nous réfléchirons aux modifications éventuelles à lui apporter en prévision du réexamen prévu en 2022.

Documents connexes

[Politique sur les droits de la personne](#)
[Plan d'exécution 2019-2022 de la Politique sur les droits de la personne](#)

[Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne](#)
[Principes en matière d'influence et de réparation](#)



MISE À JOUR SUR LE PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Le [plan d'exécution 2019-2022 : Politique sur les droits de la personne](#) est la feuille de route qui nous permettra de respecter les engagements de notre Politique sur les droits de la personne. Le tableau ci-dessous met en évidence les activités et les réalisations de 2020.

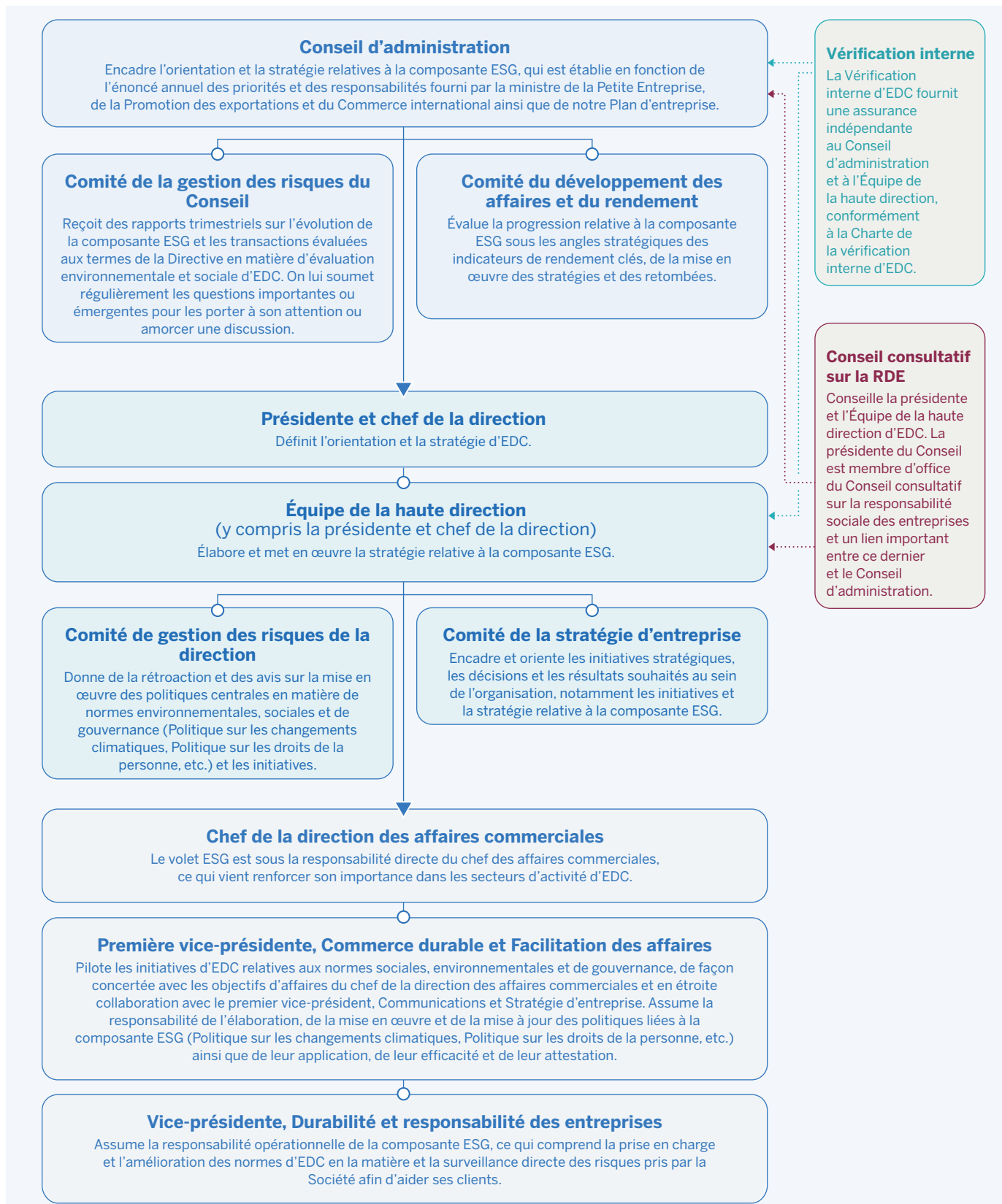
État	Activités de 2020
✓ Réalisé	Présenter les principes directeurs d'EDC quant à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour certains secteurs à risques élevés que la Société juge pertinents <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Enjeux émergents</i>, page 11.
✓ Réalisé	Présenter les principes directeurs sur la façon dont EDC utilise et cherche à accroître son influence à l'égard des clients qui doivent composer avec des risques plus élevés en matière de droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Influence et réparation</i>, page 11.
✓ Réalisé	Présenter les principes directeurs sur la façon dont EDC utilise son influence pour que des mesures correctrices soient prises quand une transaction comporte un risque réel d'atteinte grave aux droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Influence et réparation</i>, page 11.
✓ Réalisé	Définir et mettre en œuvre une approche encadrant les discussions sur les affaires et les droits de la personne avec les parties prenantes externes. <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Influencer et mobiliser les parties prenantes</i>, page 12.
✓ Réalisé	Dresser un portrait plus détaillé du bilan d'EDC en matière de droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • En se basant sur nos références internes de pratiques exemplaires; sur notre collaboration avec Shift, le cabinet d'experts-conseils en droits de la personne; et sur nos efforts d'harmonisation avec les Principes directeurs de l'ONU, nous avons élargi la production de rapports en créant des indicateurs clés et en diffusant des informations plus détaillées dans nos rapports sur la gouvernance, sur la diligence raisonnable de même que dans nos communications avec les clients et les parties prenantes.
🕒 En cours et en avance sur le calendrier	En se basant sur une évaluation interne, déterminer les outils de gestion des risques qui peuvent être offerts à nos clients, particulièrement aux PME dont les activités comportent un risque réel ou potentiel d'atteinte grave aux droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • EDC a commencé à concevoir des outils de gestion du risque pour ses clients. À titre d'exemple, on peut citer le document destiné aux entreprises de l'industrie du vêtement, de la chaussure et du textile. D'autres outils liés à notre travail sur l'influence et la réparation sont en préparation. Voir <i>Enjeux émergents</i>, page 11.

NOTRE PARCOURS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE LA PERSONNE



GOVERNANCE DE LA COMPOSANTE ESG

La structure de gouvernance de la composante ESG à EDC englobe les politiques de gestion des risques, dont la Politique sur les droits de la personne. Cette structure est présentée ci-dessous.



ESG : ENGAGEMENTS DU CONSEIL

En 2020, les thèmes liés à composante ESG figuraient régulièrement à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et de ses comités. Citons à cet égard :

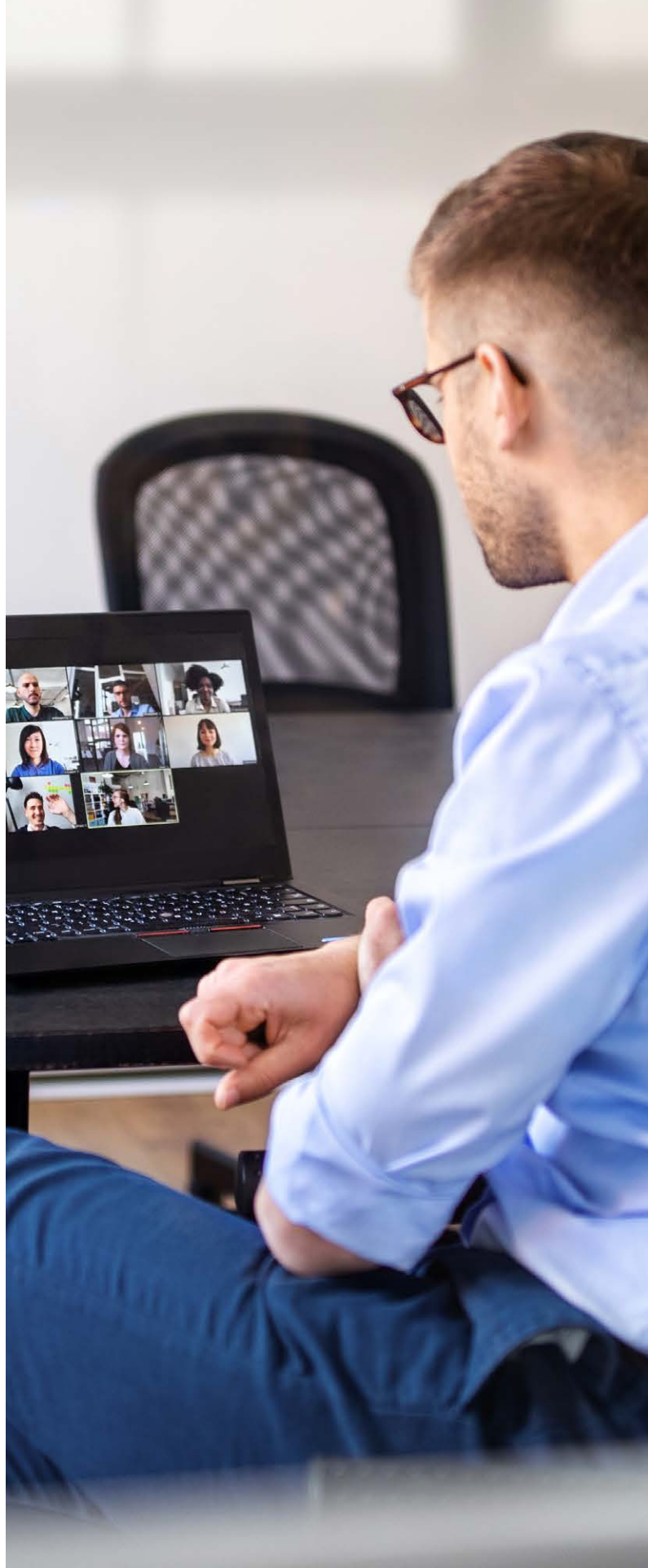
- la nouvelle Stratégie d'entreprise à long terme d'EDC et le leadership d'EDC en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance, maintenant une priorité stratégique;
- l'arrimage de l'approche d'EDC aux orientations du gouvernement du Canada;
- les initiatives visant les entreprises canadiennes insuffisamment soutenues, telles que celles dirigées par des femmes ou des Autochtones;
- l'évolution et la mise en œuvre de la stratégie d'EDC en matière d'inclusion, de diversité et d'équité;
- la supervision de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur la transparence et la divulgation.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont à l'ordre du jour du Comité de la gestion des risques du Conseil depuis de nombreuses années. De fait, celui-ci supervise le Cadre de gestion des risques d'entreprise d'EDC, qui comprend le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Il évalue régulièrement le respect de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et reçoit un compte rendu trimestriel de la mise en œuvre du cadre de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, lequel inclut la Politique sur les changements climatiques et la Politique sur les droits de la personne. En 2020, le Comité s'est penché sur :

- les comptes rendus trimestriels de la mise en œuvre de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale;
- les évaluations et les développements relatifs aux principes sociaux, environnementaux et de gouvernance touchant les transactions et les clients stratégiques, notamment en ce qui a trait aux préoccupations soulevées par les organisations de la société civile;
- les premières explorations d'EDC pour l'intégration d'une dimension climatique aux simulations de crise et à la gestion du portefeuille.

Depuis 2020, les questions d'ESG figurent systématiquement à l'ordre du jour du Comité du développement des affaires et du rendement du Conseil. Ce comité évalue les progrès en la matière sous les angles stratégiques des indicateurs de rendement clés, de la mise en œuvre des stratégies et des retombées. En 2020, il s'est penché sur :

- les progrès d'EDC quant à sa cible d'intensité carbone, définie dans la Politique sur les changements climatiques;
- l'élaboration d'indicateurs de rendement clés et de tableaux de bord relatifs à la composante ESG;
- les conclusions et les apprentissages du Conseil consultatif sur la RDE;
- la mobilisation des parties prenantes et les conclusions de notre panel d'organisations de la société civile.



INTÉGRER LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

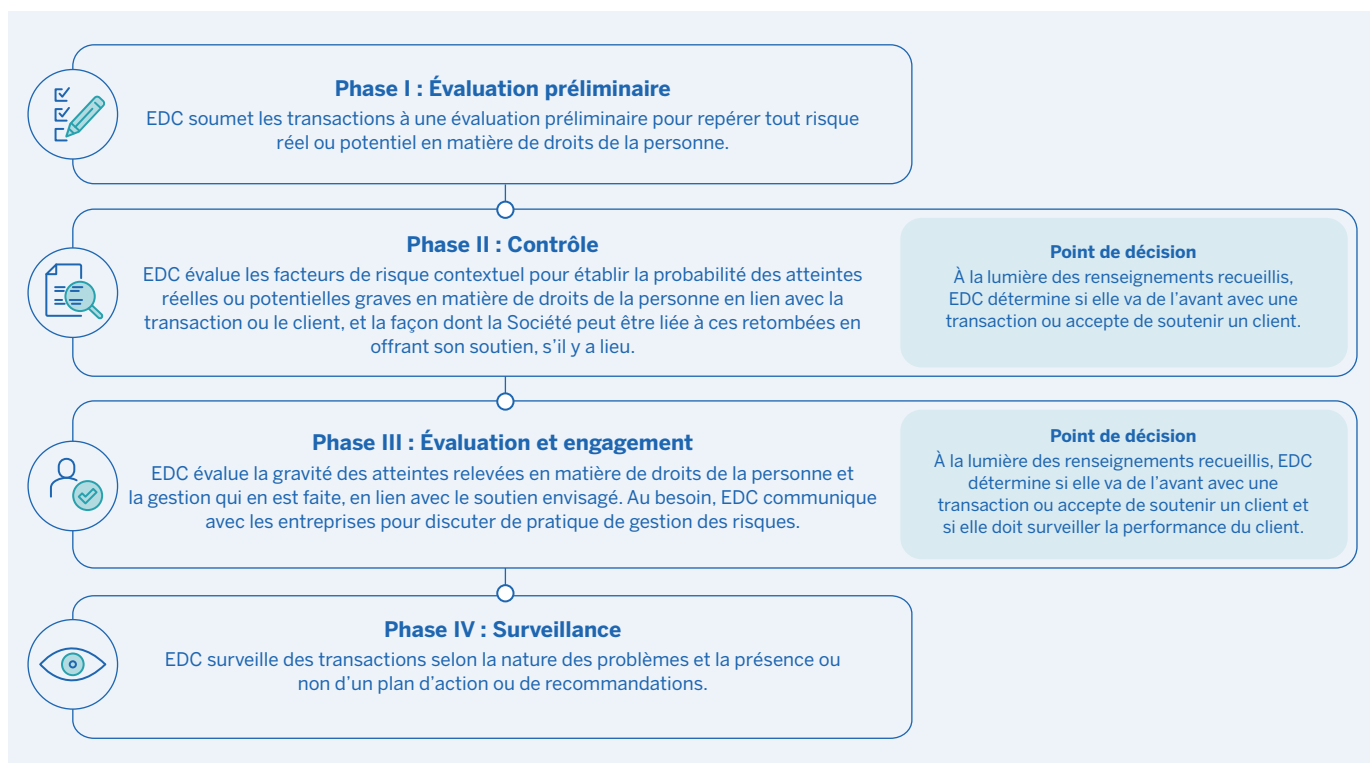
GESTION DES RISQUES ET DES RETOMBÉES LIÉS AUX DROITS DE LA PERSONNE

En sa qualité d'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC est consciente qu'il est de son devoir de respecter les droits de la personne reconnus par la communauté internationale et énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme. Notre processus de diligence raisonnable intègre donc depuis plusieurs années les risques liés aux droits de la personne, et nos pratiques s'accordent de manière générale avec les Principes directeurs de l'ONU en matière de responsabilité des entreprises.

Notre **Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne**, qui découle de notre **Politique sur les droits de la personne**, expose les principales étapes de notre processus de diligence raisonnable permettant de repérer ce type de risque et d'y répondre. En voici un résumé.

APPROCHE DE DILIGENCE RAISONNABLE CONCERNANT LES DROITS DE LA PERSONNE

Pour les relations avec les clients et les transactions relatives ou non à un projet.



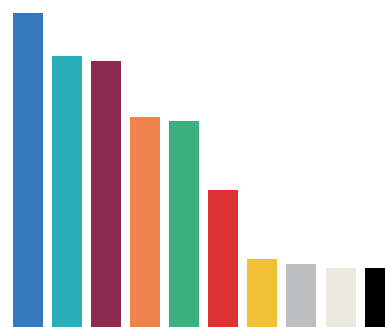
CONTRÔLES RELATIFS AUX DROITS DE LA PERSONNE

En 2020, l'Équipe de la gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) a réalisé 386⁽¹⁾ contrôles pour détecter les risques liés aux droits de la personne dans des transactions non liées à des projets. Ces évaluations sont réalisées en fonction de différents facteurs de risque tels que le pays, le secteur ou les antécédents de l'entreprise. Le nombre d'évaluations à faire dépend de plusieurs variables, telles que le volume de nos activités, les changements régionaux et sectoriels, et les tendances du secteur.

⁽¹⁾ Nombre de transactions (non liées à des projets) ayant fait l'objet de vérifications des risques liés aux droits de la personne. **VALIDÉ**

Nombre de contrôles relatifs aux droits de la personne par secteur

- 73 Industrie légère
- 63 Technologies de l'information et des communications
- 62 Mines, métaux et industrie lourde
- 49 Pétrole et gaz naturel
- 48 Transport de surface
- 32 Aéronautique
- 16 Commerce de détail, ventes et services
- 15 Infrastructure, production d'électricité et environnement
- 14 Agriculture, aquaculture et foresterie
- 14 Autre



PRINCIPAUX RISQUES : DROITS DE LA PERSONNE

En soutenant les activités de ses clients, EDC peut être elle-même confrontée à divers enjeux environnementaux et sociaux. À la mi-2020, nous avons commencé à colliger l'information relative aux principaux risques en matière de droits de la personne mis en lumière par notre processus de contrôle préalable, et ce, dans le but de mieux comprendre la nature de ces risques associés à notre portefeuille.

Désormais, nous faisons le suivi des risques suivants que nous continuerons de surveiller en 2021 :

- Atteinte à la liberté d'expression ou au respect la vie privée;
- Risques environnementaux pour les populations (rareté de l'eau, déforestation, pollution);
- Pratiques de sécurité des entreprises ou des fournisseurs de services;
- Travail des employés, conditions de travail ou santé et sécurité au travail;
- Populations autochtones, investissement dans la collectivité, acquisition des terres et réinstallation;
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement (travail forcé, travail des enfants, traite des personnes).

INTERACTION AVEC LES CLIENTS

Notre approche en matière de droits de la personne est essentielle à l'atteinte de notre objectif général, qui est de permettre aux entreprises canadiennes de participer de façon concurrentielle à une économie mondiale toujours plus soucieuse de favoriser une conduite responsable des affaires. La démarche qui est la nôtre en matière d'influence et de réparation poursuit le même objectif.

Notre processus de diligence raisonnable prévoit des interactions avec les clients. Lorsque des atteintes potentielles ou réelles graves sont détectées, nous procédons à une évaluation complète des risques pour les droits de la personne en tenant compte à la fois des risques contextuels et des capacités de gestion du client. Au cours de la discussion, nous posons au client des questions précises sur ses pratiques et lui fournissons des renseignements et conseils en gestion des risques afin qu'il améliore ses politiques et procédures. Dans certains cas, nous travaillons lui de manière à l'aider à prendre des engagements et établir des plans d'action visant à atténuer des risques particuliers que nous surveillons par la suite.

Interactions avec les clients pour les transactions nécessitant un contrôle préalable accru en matière de droits de la personne

(juillet à décembre 2020)



89 %

Part des transactions visées par un contrôle préalable accru (au-delà de la vérification) où nous posons des questions à ce sujet au client.

Cette démarche nous aide à mieux comprendre le contexte où l'entreprise évolue, les risques auxquels elle est exposée et sa capacité de gestion des risques.



27 %

Part des transactions visées par un contrôle préalable accru (au-delà de la vérification) où nous fournissons des informations et recommandations liées à la gestion des risques.

Cette démarche aide les clients à reconnaître les risques potentiels, à cerner les risques et à les atténuer ou les gérer.



10 %

Part des transactions visées par un contrôle préalable accru (au-delà de la vérification) où nous aidons les clients à prendre des engagements.

Voilà la forme de mobilisation par excellence. Nous aidons les clients à prioriser et mettre en place des mesures de gestion des risques et dans certaines situations à fournir une réparation.

RÉCIT D'UNE RÉUSSITE

Tata Communications : miser sur le respect des principes des droits de la personne

Aujourd'hui, l'information est sans doute la ressource la plus précieuse au monde. Les entreprises qui gèrent des réseaux de distribution d'information – comme Tata Communications, un écosystème numérique solidement implanté à l'échelle mondiale dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) – ont d'immenses responsabilités.

Basée en Inde, Tata Communications s'est déjà procuré des biens et des services auprès d'exportateurs canadiens. Lors de ces interactions, EDC en a profité pour nouer avec l'entreprise une **relation financière stratégique** qui lui a permis d'intégrer davantage de sociétés canadiennes la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

Ce partenariat n'est pas que financier : dans notre rapport annuel de l'an dernier, nous avons fait état de l'ajout du volet environnemental, social et de gouvernance (ESG) à notre relation avec Tata Communications, qui a débuté en 2018. À l'époque, nous avons noté que l'entreprise indienne était exposée à risques liés aux droits de la personne en raison de son secteur (les TIC) et certains marchés où elle était présente. Avec le concours d'EDC, Tata Communications a élaboré un plan d'action pour limiter ces risques et, en 2019, elle a fait des progrès notables sur ce front.

Elle s'est dotée d'une nouvelle politique de confidentialité et a ainsi affirmé son engagement à prévenir, évaluer et atténuer les risques liés à la liberté d'expression et à la confidentialité. Elle a aussi produit une version remaniée de sa politique de dénonciation, qui traite désormais explicitement des droits de la personne et des mécanismes de réclamation.

En 2020, la troisième et dernière mesure du plan d'action s'est concrétisée : retenir les services d'une société internationale d'experts-conseils pour mener à bien une évaluation des retombées engendrées par les activités de l'entreprise sur les droits de la personne, en particulier la confidentialité et la liberté d'expression.

Au terme de cet exercice, l'entreprise indienne a été invitée à donner suite à une liste de recommandations. Ces informations



Prendre acte des risques liés aux droits de la personne et mettre en place des politiques et des garde-fous pour les atténuer est une démarche continue qui exige temps et ressources. Nous nous réjouissons de la collaboration active de Tata Communications, qui montre une réelle volonté d'adhérer aux pratiques exemplaires internationales de son secteur. Elle trouve les bons experts et reste en contact avec EDC. Par l'approche qu'elle privilégie, on voit bien que Tata comprend la valeur de consolider ses pratiques liées au volet ESG. »

– Vibhav Agarwal, Directeur régional principal en Asie à EDC

ont aussi aidé EDC et Tata Communications à convenir d'un nouveau plan d'action en 2020, essentiellement une phase II du plan de 2018. Ce plan prévoit les mesures suivantes : la création d'une version publique de sa politique sur les droits de la personne; l'examen de l'importance des recommandations proposées à partir de l'évaluation des retombées, et ce, dans le but de déterminer les éléments nécessaires à l'instauration de ces mesures (ressources, financement et calendrier); et enfin, la mise en application des recommandations.

« Prendre acte des risques liés aux droits de la personne et mettre en place des politiques et des garde-fous pour les atténuer est une démarche continue qui exige temps et ressources », explique Vibhav Agarwal d'EDC, directeur régional principal en Asie. « Nous nous réjouissons de la collaboration active de Tata Communications, qui montre une réelle volonté d'adhérer aux pratiques exemplaires internationales de son secteur. Elle trouve les bons experts et reste en contact avec EDC. Par l'approche qu'elle privilégie, on voit bien que Tata comprend la valeur de consolider ses pratiques liées au volet ESG. »

EDC poursuivra sa collaboration avec Tata Communications afin d'assurer la réalisation de ce plan d'action lié au volet ESG. La mise en place de ces mesures, primordiales au maintien de la relation financière entre les deux, sera suivie de près. Cette façon d'intégrer la composante ESG aidera EDC à adhérer aux critères établis de gestion des risques à l'échelle internationale et générera des retombées positives pour les collectivités, le tout en aidant des acteurs mondiaux comme Tata Communications à renforcer leurs pratiques.





RÉCIT D'UNE RÉUSSITE

Petro-Techna International

Le commerce peut être une formidable force au service du bien dans le monde, à condition que sa conduite soit placée sous le signe de la responsabilité. Notre équipe chargée de la gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) voit à ce que les activités de la Société respectent les normes internationales qui protègent les personnes et l'environnement. EDC fait preuve de la même diligence auprès des entreprises qu'elle sert, car elle est consciente que son adhésion aux principes de responsabilité et de durabilité influe sur leur propre engagement envers ces principes.

La composante ESG est au cœur de toutes nos relations. Notre collaboration avec Petro-Techna International, entreprise de Toronto offrant des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de fabrication et de construction aux sociétés du secteur pétrogazier, en est le parfait exemple.

Entreprise canadienne au vaste rayonnement international, Petro-Techna a des chantiers en cours en Libye et en Égypte, et compte à son actif des projets en Argentine, en Algérie, au Nigeria, en Roumanie et au Pakistan. Dès ses débuts, elle a adopté les principes de la responsabilité environnementale et sociale. Même si elle maîtrise les aspects opérationnels de ses activités, Petro-Techna a su reconnaître l'importance d'établir un cadre officiel lié à la composante ESG servant de tremplin à sa croissance.

Lors de son évaluation des activités commerciales de Petro-Techna, l'équipe de la GRES d'EDC a proposé la mise en place d'une politique sur les droits de la personne afin que l'ensemble des projets de l'entreprise sur les marchés étrangers soient en phase avec les normes internationales en matière de responsabilité et de durabilité. L'une de ces normes, l'ISO 26000, définit précisément le principe de la responsabilité sociale; elle s'adresse aux entreprises désireuses de souscrire à ce principe et d'agir pour améliorer leur bilan dans ce domaine.

Depuis qu'elle collabore avec l'équipe de la GRES, Petro-Techna a créé un guide de l'employé exhaustif qui énonce avec clarté sa politique sur les droits de la personne et d'autres politiques abordant les thèmes de la lutte contre la discrimination, la corruption et la durabilité. De plus, l'entreprise a pris la décision de se doter d'ici 2021 d'un cadre en vue de l'adoption de la norme ISO 26000. Petro-Techna est par ailleurs devenue membre du Pacte mondial des Nations Unies et, à ce titre, s'implique dans une démarche volontaire d'intégration des principes de durabilité ayant cours à l'échelle mondiale.

Faisant de la composante ESG une priorité, Petro-Techna publie chaque trimestre à l'intention de ses employés et des parties prenantes une infolettre – la *Sustainability Newsletter* – où elle fait état des actions prises en matière de durabilité. Pour rayonner, Petro-Techna comprend la pertinence commerciale d'un cadre régissant ses politiques ESG, un élément capable de rehausser le rendement de ses investissements et sa compétitivité.

« Nous avons travaillé d'arrache-pied et parcouru un chemin considérable depuis un an. Nous sommes en bonne voie de posséder une structure ESG solide qui égalera, voire surpassera, les pratiques exemplaires internationales du secteur », affirme Ali Malek, président et chef de la direction de Petro-Techna. « Nous remercions EDC de nous avoir guidés dans cette démarche nécessaire, et mettons à profit ses commentaires et conseils pour propulser notre croissance. »

Pour aspirer à une croissance durable, les entreprises doivent mettre en place un cadre ESG officiel. EDC poursuivra sa collaboration avec Petro-Techna pour mieux soutenir l'essor de ses activités mondiales, dans un souci de responsabilité et durabilité.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence et nous continuerons de divulguer de l'information sur notre processus de diligence raisonnable à mesure que nous définissons des approches et des orientations en matière de droits de la personne en fonction des secteurs, pays et enjeux.

INFLUENCE ET RÉPARATION

Aussi robuste que soit notre processus de diligence raisonnable en matière de risques environnementaux et sociaux, nous avons malgré tout conscience qu'EDC peut être associée, au travers de ses relations avec les clients, à diverses retombées négatives pour les populations et l'environnement. Ce n'est là qu'une des conséquences normales d'une économie mondialisée. De plus, certains de nos clients sont liés à des secteurs, des territoires, ou des activités qui présentent un risque environnemental et social particulier. Il est aussi possible que des tiers ou des partenaires de la chaîne de valeur n'aient pas pris d'engagements aussi importants ou encore disposent de moins de moyens pour prévenir et encadrer les risques et effets sociaux et environnementaux.

Le fait de nous engager à respecter les droits de la personne ne signifie pas que nous devons éviter les transactions ou retombées comportant des risques sociaux, environnementaux ou liés aux droits de la personne. Les attentes énoncées dans le cadre international sont plutôt qu'EDC, lorsqu'elle est confrontée à ce type de risques ou retombées, prenne les mesures nécessaires pour chercher à les empêcher et à les gérer.

Notre Politique sur les droits de la personne nous engage à accroître notre influence et à en faire usage pour éviter ou limiter les atteintes aux droits de la personne auxquelles nous pourrions être associés par nos relations avec nos clients, et à encourager la réparation lorsque ces atteintes ne peuvent être évitées.

En 2020, une équipe transfonctionnelle a élaboré, avec l'aide de Shift, notre consultant externe qui est le principal centre d'expertise consacré aux Principes directeurs de l'ONU, les bases et l'orientation qui permettront de tenir nos engagements dans tous nos secteurs et de satisfaire les attentes de nos parties prenantes.

L'élaboration et l'approbation des **Principes en matière d'influence et de réparation** par notre Équipe de la haute direction, en décembre 2020, a exigé un travail important de pédagogie et de sensibilisation à tous les étages de la Société.

Nous avons aussi été en contact avec des parties prenantes externes pour les informer de nos intentions et connaître leur avis.

ENJEUX ÉMERGENTS

EDC s'applique en permanence à repérer, examiner, surveiller et traiter en priorité les nouveaux enjeux environnementaux et sociaux qui touchent les transactions qu'elle appuie. En outre, la Société est consciente des profondes mutations technologiques et politiques qui s'opèrent à l'échelle mondiale de même que la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement, du commerce international et de la nature même du travail.

Comme ces enjeux se font pressants, nous les avons intégrés à nos outils d'évaluation du risque environnemental et social. C'est ainsi qu'en 2020, nous avons divulgué des informations sur les principaux risques pour les droits de la personne que nous avons constatés dans les secteurs des télécommunications, des logiciels, du vêtement, de la chaussure et du textile, puis nous avons expliqué dans notre **Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne** (voir annexes A et B) notre façon de les encadrer et de collaborer avec le client.

Nous avons aussi fait connaître notre approche pour cerner les risques sexospécifiques dans le cadre de transactions liées à un projet, et les différents facteurs qui accentuent ce risque, ainsi que la façon dont nous travaillons avec nos clients pour faire en sorte que leur système de gestion des risques environnementaux et sociaux puisse traiter ce risque convenablement. Voir annexe C du **Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne**.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence et nous continuerons de divulguer de l'information sur notre processus de diligence raisonnable à mesure que nous définissons des approches et des orientations en matière de droits de la personne en fonction des secteurs, pays et enjeux.

Principaux termes

Influence : Toute action que pourrait entreprendre EDC pour inciter un client ou une autre partie responsable à prendre des mesures préventives ou correctrices en réaction à des risques environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne qu'EDC pourrait relever.

Réparation : Principe stipulant que les parties prenantes impactées par des retombées négatives ont droit à un recours effectif.

Dans la plupart des cas, notre responsabilité consiste à inciter les clients ou parties responsables à fournir une aide appropriée aux personnes qui sont gravement touchées par leurs activités.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Nous continuons de renforcer les capacités internes de la Société pour mieux détecter, gérer, traiter et signaler toute question liée aux droits de la personne.

Dans la foulée des efforts déployés en 2019 pour mettre en place les Principes directeurs de l'ONU et discuter des implications pratiques de notre nouvelle Politique sur les droits de la personne, nous avons en 2020 travaillé au renforcement de nos capacités et à l'intégration de nouvelles responsabilités à notre processus de gestion des risques liés aux droits de la personne.

Sur les conseils de Shift et avec l'aide de l'Équipe de gestion du changement d'EDC, nous avons cherché à faire mieux connaître les droits de la personne et les concepts d'influence et de réparation, et avons préparé le terrain en vue de rendre les [principes en matière d'influence et de réparation](#) opérationnels en 2021.

En 2020, plusieurs séances d'informations sur l'influence et la réparation ont été animées pour différents secteurs de la Société, dont les équipes de la souscription, du développement des affaires, des services juridiques et de la gestion des risques et d'autres équipes. Ces séances portaient sur des sujets comme la Politique sur les droits de la personne d'EDC, les motivations d'EDC pour se doter d'une approche systématique en matière d'influence et de réparation et les moyens employés pour y arriver.

Shift et les experts d'EDC en droits de la personne ont également animé un atelier pour l'Équipe de la haute direction afin de discuter des moyens d'établir les domaines d'action prioritaires d'EDC et d'offrir de la valeur aux clients d'une manière proactive.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

Nous étant engagés à donner à nos parties prenantes un aperçu clair du travail que nous faisons pour gérer nos risques liés aux droits de la personne et aider nos clients à gérer les leurs, nous avons mis au point, en juillet 2020, plusieurs nouveaux indicateurs de suivi et de rapport de notre performance.

Choisir des indicateurs qui puissent être mesurés efficacement et qui donnent une idée précise de nos progrès, tout en profitant à notre stratégie décisionnelle, nous oblige à renforcer nos capacités et à faire des essais. Voilà pourquoi nous continuerons à l'avenir de créer et tester de nouveaux indicateurs de performance à l'égard des droits de la personne et des risques environnementaux et sociaux.

INFLUENCER ET MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

INFLUENCER NOS PAIRS

EDC exerce une influence active sur ses pairs en leur communiquant de l'information utile et en prônant l'adoption de solides principes de gestion du risque.

Nous participons également au groupe des spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et en février 2020, nous avons animé une présentation sur les peuples autochtones et sur la notion de consentement préalable, libre et éclairé dans un contexte canadien. En septembre, aux côtés d'un organisme de crédit à l'exportation partenaire, nous avons présenté notre approche de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour nos clients des industries des télécommunications et du logiciel. Cette présentation a donné naissance à un groupe de travail informel entre organismes de crédit à l'exportation (OCE) autour de la question des droits de la personne dans ces secteurs. Son objectif sera de sensibiliser aux risques connexes propres aux secteurs des télécommunications et du logiciel, de discuter des solutions, et de promouvoir des pratiques de gestion cohérentes en mettant au point des outils et des ressources pour les OCE.

EDC a pris une part active aux discussions du Comité directeur des Principes de l'Équateur qui ont mené à la version 4 des [Principes de l'Équateur \(EP4\)](#), surtout en ce qui avait trait aux libellés concernant la gestion des risques pour les peuples autochtones et pour les droits de la personne, ainsi qu'à l'élaboration des orientations nécessaires à la mise en œuvre de l'EP4. EDC a adopté cette nouvelle approche basée sur l'EP4, en date du 1^{er} juillet 2020, comme on peut le lire dans notre [Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne](#).



PARTIES PRENANTES EXTERNES

EDC tire parti des renseignements qu'elle obtient d'un grand nombre de parties prenantes. Compte tenu de la diversité et de la complexité de nos activités, nous acceptons volontiers de profiter de diverses perspectives et expertises qui nous aident à renforcer nos politiques et nos pratiques.

En 2020, nous avons donc continué de faire preuve d'ouverture et de transparence, afin que nos parties prenantes puissent être mieux informées de nos processus et de nos avancées. Le tableau ci-dessous présente nos principales initiatives de 2020.

Nous avons travaillé avec de nombreuses parties prenantes afin de définir nos engagements en matière d'influence et de réparation dans le domaine des droits de la personne. Nous avons, par exemple, consulté notre actionnaire, le gouvernement du Canada, qui nous demande de nous conformer aux **normes de performance** de la Société financière internationale (IFI), aux Principes directeurs de l'ONU, aux **Principes directeurs pour les entreprises multinationales** de l'OCDE et à la Déclaration d'intégrité du Service des délégués commerciaux. Nous avons par ailleurs consulté plusieurs organisations

de la société civile ainsi que l'**Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises** (OCRE).

En octobre et en novembre, nous avons animé trois séances de mobilisation avec des représentants d'organisations de la société civile. Ces rencontres ont été l'occasion pour la présidente et chef de la direction d'EDC et pour l'Équipe de la haute direction d'échanger en personne avec les parties prenantes et de leur parler des progrès d'EDC sur les questions de l'environnement, des droits de la personne et de l'intégrité des entreprises. Plus de détails à la page 47 du Rapport annuel d'EDC.

Durant l'une des trois séances, on s'est penché sur une étude d'un cas de transaction anonyme présentant d'importants risques liés au volet ESG. L'objectif était d'exposer le point de vue interne d'EDC sur les politiques, les processus et les décisions considérées au moment d'évaluer des transactions complexes. L'exercice s'est révélé d'une grande utilité puisqu'il a permis aux participants d'en savoir plus sur les activités d'EDC, de poser des questions et d'exprimer leurs points de vue.

Groupe de parties prenantes	Principales attentes à l'égard d'EDC	Principales initiatives en 2020
<p>Gouvernement du Canada</p> <p>Le gouvernement du Canada est l'actionnaire d'EDC. EDC relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concourir aux priorités du gouvernement en exécutant le mandat décrit dans l'énoncé annuel des priorités des responsabilités d'EDC. Contribuer à la réponse économique du gouvernement à l'égard de la COVID-19. Se conformer aux Normes de performance de la Société financière internationale (IFI), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et à la Déclaration d'intégrité du Service des délégués commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour concourir aux priorités du gouvernement, EDC s'est consacrée, à court terme, à la réponse à la COVID-19 et aux efforts de relance, à la production de rapports transparents, au soutien de secteurs spécifiques et au soutien des PME et des groupes sous-représentés. EDC a été invitée à présider le groupe de travail du ministre sur les affaires, l'économie, le commerce et la relance pour favoriser la collaboration au sein du portefeuille commercial du Canada. EDC a commencé à fournir au ministre des rapports de performance trimestriels.
<p>Conseil consultatif sur la RDE</p> <p>Composé d'experts éminents, ce conseil oriente la présidente et chef de la direction de même que l'Équipe de la haute direction sur nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer continuellement nos pratiques liées à la composante ESG parallèlement à l'évolution des normes internationales et des pratiques exemplaires du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> En juin, la réunion du Conseil consultatif a porté sur la difficulté de trouver un équilibre entre le rôle à court terme d'EDC dans la réponse du gouvernement à la COVID 19 et ses objectifs climatiques à long terme. À l'issue de cette réunion et d'autres discussions, nous avons décidé d'exiger que les entreprises du secteur pétrogazier se prévalant d'un financement d'EDC divulguent chaque année leurs risques et occasions liés au climat dans un rapport conforme aux recommandations du GIFCC. En novembre, la réunion du conseil consultatif a porté sur ce qu'EDC pourrait faire pour mieux aider les moyennes entreprises sur le plan du volet d'ESG et sur les autres initiatives liées au volet ESG qu'elle pourrait prendre pour aider le Canada à triompher de la pandémie en misant sur une économie robuste, résiliente et profitable qui s'inscrit dans les objectifs verts à l'échelle locale et mondiale. Les résumés des réunions sont publiés sur notre site Web.

Groupe de parties prenantes	Principales attentes à l'égard d'EDC	Principales initiatives en 2020
<p>Clients et groupes sectoriels</p> <p>Ce groupe comporte des clients d'EDC et des associations industrielles nationales et provinciales qui représentent des entreprises de toutes tailles et de divers secteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux, et en faire une priorité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de la pandémie, nous avons communiqué avec plus de 60 associations sectorielles pour les renseigner sur la conjoncture économique, les mesures fédérales de réponse à la pandémie et ce qu'EDC pouvait faire pour aider leurs membres. • En juin, EDC a tenu son panel consultatif annuel sur l'industrie, auquel ont participé des représentants de diverses associations industrielles et commerciales, dont, pour la première fois, le Conseil canadien pour le commerce autochtone. En raison de la pandémie, les discussions ont porté sur la façon dont les entreprises canadiennes abordaient la relance économique et sur ce que nous pouvions faire pour les aider. Les procès-verbaux sont publiés sur notre site Web.
<p>Société civile</p> <p>Les organisations de la société civile apportent une perspective et une expertise importantes sur les volets des activités d'EDC liés aux droits de la personne, aux changements climatiques, à l'intégrité et à la transparence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscrire pleinement aux principes de la responsabilité et de la durabilité des entreprises. • Être au diapason de l'engagement du gouvernement du Canada à atténuer les changements climatiques et à protéger les droits de la personne à l'international. • Limiter le niveau de risque acceptable des transactions. • Tenir les rênes de la transition vers une économie verte sobre en carbone en éliminant progressivement le financement des combustibles fossiles et en augmentant le financement des technologies propres et de l'énergie renouvelable. • Influencer nos homologues du secteur financier. • Améliorer notre transparence et nos pratiques de divulgation. 	<ul style="list-style-type: none"> • En mars, EDC a publié une nouvelle version de sa Politique sur la transparence et la divulgation mise à jour sur la base des commentaires de la société civile. Cette version établit un cadre régissant la divulgation d'informations sur nos activités de sorte qu'EDC soit plus ouverte, plus transparente et plus prompte à réagir aux besoins des parties prenantes. Voir page 16. • La présidente du Conseil et la présidente et chef de la direction d'EDC ont reçu cinq demandes d'information officielles portant sur nos politiques et pratiques et sur des contrats conclus. Ces demandes et les réponses se trouvent sur notre page Web des demandes du public. • En octobre et en novembre, nous avons tenu trois séances de discussion avec des représentants d'organisations de la société civile. Ces réunions ont été une occasion, pour la haute direction, d'entendre directement l'avis de ces parties prenantes et de faire état des progrès d'EDC en matière d'environnement, de droits de la personne et d'intégrité commerciale. Les participants se sont montrés très intéressés à en savoir plus sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • la collaboration d'EDC avec le gouvernement du Canada afin de garantir le respect des engagements internationaux; • les progrès réalisés pour atteindre les cibles climatiques d'EDC et sa façon d'aborder les risques climatiques avec les clients; • le seuil de risque et les cas où nous refusons des transactions pour des motifs non liés au crédit; • les progrès de la mise en œuvre des principes d'influence et de réparation; • la collecte de renseignements provenant des collectivités et de la société civile dans le cadre du contrôle préalable des transactions; • les efforts fournis pour appliquer une optique de genre au contrôle préalable des transactions; • la comparaison d'EDC avec ses pairs; • les incitatifs et mesures à l'interne en vue de resserrer les exigences liées à la composante ESG.

Groupe de parties prenantes	Principales attentes à l'égard d'EDC	Principales initiatives en 2020
<p>Participation aux organisations internationales</p> <p>En jouant un rôle au sein de grandes organisations internationales, nous contribuons à résoudre les problématiques mondiales et à définir les normes internationales en ce qui a trait au climat, à la biodiversité, aux droits de la personne et aux risques sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Échanger des acquis et des pratiques exemplaires avec d'autres institutions financières et organismes de crédit à l'exportation (OCE), et faire la promotion des politiques et des pratiques environnementales et sociales d'EDC. Promouvoir les pratiques exemplaires et uniformiser les règles du jeu pour ce qui est de l'utilisation des crédits à l'exportation à l'échelle mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons activement participé à la délégation canadienne du Groupe sur les crédits à l'exportation (GCE) de l'OCDE, qui a débattu des façons d'étoffer l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Nous poursuivons notre implication au sein du groupe des spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'OCDE. EDC est restée active au sein de l'Association des Principes de l'Équateur. Elle a notamment siégé au comité directeur pour contribuer à la définition de l'orientation stratégique de l'association, tout en continuant d'assumer son rôle de coprésidente du groupe de travail des Principes de l'équateur sur les changements climatiques. La dernière version des Principes (version 4), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, resserre les exigences ayant trait aux évaluations en matière de droits de la personne et de changements climatiques ainsi qu'aux contrôles préalables visant les incidences du financement de projets sur les populations autochtones. EDC était à nouveau présente aux forums annuels des dirigeants d'OCE du G12 et du G7 afin d'aborder divers thèmes stratégiques (effets de la pandémie, rôle vital des OCE dans la relance, etc.) EDC a été une participante active en 2020 aux séances de l'Union de Berne (l'association internationale d'assureurs des crédits à l'exportation et des investissements), notamment à des tables rondes faisant le point sur les tendances commerciales, les indemnisations, les risques et les polices en temps de pandémie.
<p>Employés</p> <p>Les quelque 1 700 employés d'EDC travaillent dans 21 bureaux régionaux au Canada et 20 représentations à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Saisir les occasions de faire véritablement œuvre utile pour le Canada et sa population. Adhérer à des normes rigoureuses en matière d'éthique, d'intégrité et de conduite responsable des affaires. Promouvoir un milieu de travail inclusif et accueillant célébrant la diversité. Donner des occasions d'apprentissage et de perfectionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> EDC communique plus fréquemment avec ses employés pour les aider à rester en contact malgré le travail à distance et pour favoriser leur santé et leur bien-être. Voir la page 42 du Rapport annuel d'EDC. Nous avons instauré les sondages éclair trimestriels pour rester au fait du senti des employés et recueillir leurs commentaires sur certains sujets, comme la réponse d'EDC à la COVID-19. Les résultats des sondages nous ont amenés à améliorer nos mesures visant le bien-être des employés de même que notre capacité à aplanir les obstacles à la productivité grâce à la technologie. Voir la page 42 du Rapport annuel d'EDC.

MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS POUR LES PARTIES PRENANTES LÉSÉES PAR DES CLIENTS D'EDC

Les mécanismes de règlement des griefs sont essentiels puisqu'ils permettent aux parties prenantes de la Société, y compris les membres de la collectivité, de déposer des plaintes ou d'exprimer leur insatisfaction. Notre processus de diligence raisonnable relatif aux transactions nous amène à examiner de près les mécanismes de règlements des griefs d'une entreprise. Si on relève une forte probabilité d'une atteinte grave aux droits de la personne – qu'elle soit potentielle ou avérée –, on évalue l'efficacité de son programme de mobilisation des parties prenantes et ses mécanismes de règlement des griefs, conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Nous croyons que les entreprises se doivent, dans la mesure du possible, de prévenir les situations problématiques en prenant l'initiative de mobiliser les parties prenantes. Si le programme de mobilisation des parties prenantes et les mécanismes de règlement des griefs de l'entreprise présentent des lacunes, des contrôles supplémentaires et un dialogue plus approfondi

peuvent s'imposer, de même que l'ajout d'engagements définis dans le temps dans les accords conclus avec les clients.

EDC s'engage également à prendre des mesures raisonnables pour soutenir les processus du [Point de contact national du Canada](#) et de l'[Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises](#) lorsque ses clients sont visés.

En 2020, nous avons continué de faire preuve d'ouverture et de transparence afin que nos parties prenantes puissent être mieux informées de nos processus et de nos avancées.



TRANSPARENCE ET DIVULGATION

À titre de société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada, EDC travaille dans l'intérêt public. En divulguant des renseignements sur les transactions qu'elle finance, elle affirme son engagement à ancrer ses activités dans ses valeurs, fait preuve de responsabilité et cherche à inspirer confiance quant à sa façon de faire des affaires.

La [Politique sur la transparence et la divulgation](#), adoptée en 2001, a été mise à jour et renommée en 2020 dans un souci de rendre EDC plus ouverte, transparente et réceptive aux besoins des parties prenantes. Sur la base des commentaires recueillis lors d'une consultation publique, elle établit un cadre pour la divulgation d'information sur nos activités, selon une approche qui concilie l'impératif de confidentialité exigé par les clients et le droit à l'information des Canadiens.

Parmi les nouveautés de la politique révisée, EDC s'engage à :

- donner des descriptions plus précises des transactions qu'elle finance, y compris en ce qui concerne leur valeur;
- décrire davantage ses méthodes de gestion des risques et de contrôle préalable non lié au crédit;
- accélérer la mise en ligne des rapports sur les transactions de financement de projets de catégorie A à l'étude (projets risquant d'avoir de graves conséquences environnementales ou sociales), soit de 30 à 60 jours avant l'octroi d'un financement;
- publier les demandes de renseignements officielles sur les contrats conclus et sa réponse à ces demandes.

Aux termes de sa politique actualisée, EDC s'engage à être plus ouverte, transparente et attentive aux besoins de ses parties prenantes.

EDC s'est aussi engagée à divulguer des informations sur les transactions qu'elle a *refusé d'appuyer*. Ainsi, à partir du présent rapport, nous divulguerons le nombre de transactions de financement qui n'ont pas réussi l'examen des comités décisionnels, en tout ou en partie, du fait des risques liés au volet d'ESG. Ce faisant, nous souhaitons montrer que nous prenons au sérieux les enjeux de responsabilité et de durabilité des affaires et que nous mettons en œuvre des pratiques de contrôle préalable rigoureuses quand nous envisageons de soutenir des transactions et des relations commerciales.

Renseignements connexes

[Politique sur la transparence et la divulgation](#)

[Document de réponse public](#)

[Demandes du public](#)

[Rapports sur les transactions](#)



TRANSACTIONS ET DEMANDES REFUSÉES 2020 EN RAISON DES RISQUES LIÉS AU VOLET ESG

Dans la nouvelle Politique sur la transparence et la divulgation, EDC s'engage à divulguer annuellement le nombre de transactions de financement envisagées qui n'ont pas abouti et de demandeurs qui n'ont pas été acceptés strictement ou en partie à cause de risques liés au volet ESG.

C'est la première année que nous divulguons cette information, et nous nous attendons à ce qu'elle s'améliore parallèlement à nos méthodes de collecte de données et de suivi. Sur la

base des données recueillies, nous croyons que le nombre de transactions et de clients refusés en 2020 est relativement bas pour les motifs décrits plus loin. Nous travaillons à fournir des données plus étoffées et représentatives de la totalité des transactions et des entreprises refusées par EDC.

Pour l'heure, nous ne sommes en mesure de fournir que le nombre de transactions ou d'entreprises refusées officiellement par un comité décisionnel.

Démarche et résultats de 2020

Transactions

Les transactions sont évaluées au moyen du processus de contrôle préalable d'EDC, qui tient compte à la fois des risques de crédit (financiers) et autres (pertinence pour le mandat d'EDC et risques liés au volet ESG).

Intégration

Dès nos premières interactions avec de grands exportateurs canadiens et des multinationales participant à des activités de création de débouchés aux côtés d'EDC, nous évaluons le profil de l'entreprise et l'opportunité d'établir une relation avec elle. Si l'entreprise franchit cette étape, EDC effectue un contrôle préalable additionnel des transactions selon son processus standard.

ÉTAPE I : Examen préliminaire

Le dossier (transaction ou client) est d'abord examiné par l'équipe de produit, qui évalue s'il s'inscrit dans le mandat et l'appétit pour le risque d'EDC.⁽¹⁾

Si un doute subsiste après cette étape quant au respect de nos exigences, le dossier est refusé; il n'est pas soumis à l'examen d'un comité ni officiellement consigné. Nous procédons ainsi pour éviter à EDC et au demandeur de gaspiller du temps et des ressources.

S'il est plausible que le dossier réponde à nos attentes, la transaction ou le client passe à l'étape officielle du comité décisionnel.



À l'avenir, nous comptons divulguer le nombre approximatif de clients potentiels refusés à cette étape en raison de risques liés volet ESG.



ÉTAPE II : Étape officielle du comité décisionnel d'EDC


Des cadres d'EDC approuvent ou refusent des transactions ou des clients en fonction des contrôles préalables.

En 2020 :

19 transactions de financement, sur les 541 examinées par un comité décisionnel, ont été refusées en raison des risques liés au volet ESG;

la totalité des 90 entreprises ayant frappé à la porte d'EDC en 2020 ont été acceptées (les transactions proposées par ces entreprises sont ensuite soumises au processus de contrôle préalable standard).

⁽¹⁾ Voici quelques raisons pour lesquelles EDC peut refuser de participer à une transaction ou d'accepter une entreprise : 1) EDC estime que le risque – lié au crédit ou non – est trop élevé; 2) l'entreprise ne fournit pas les renseignements exigés pour le contrôle préalable; 3) la transaction ne s'inscrit pas dans le mandat d'EDC ni dans sa stratégie d'affaires. En revanche, EDC reste ouverte à la possibilité de réévaluer un client ou une transaction plus tard, si de nouvelles circonstances les rendent admissibles. Dans certains cas, EDC peut accompagner l'entreprise qui cherche à répondre aux exigences.



Ces dernières années, nous avons déployé de grands efforts dans les évaluations préliminaires pour que seules les transactions et les entreprises satisfaisant vraisemblablement aux exigences d'EDC passent à la prochaine étape.

ANALYSE DE NOS RÉSULTATS 2020

Dans les prochains rapports annuels, nous souhaitons pouvoir indiquer le nombre de transactions et d'entreprises refusées avant l'examen officiel d'un comité. Les chiffres de cette année ne sont pas représentatifs de la totalité des refus, dont beaucoup ont lieu aux premières étapes.

Ces dernières années, nous avons déployé de grands efforts dans les évaluations préliminaires pour que seules les transactions et les entreprises satisfaisant vraisemblablement aux exigences d'EDC passent à la prochaine étape. Voilà un parfait exemple du fait que l'appétit pour le risque de la Société fait partie intégrante de sa culture. Cette présélection sert en effet à privilégier les occasions qui respectent les engagements, l'appétit pour le risque et le mandat d'EDC.

Nous attribuons la relative rareté des refus par un comité aux effets de la pandémie et à nos nouvelles mesures de lutte contre les changements climatiques.

- La pandémie a considérablement freiné le flux de débouchés internationaux qu'EDC envisagerait en temps ordinaire. Ainsi, les entreprises font moins de prospection et de déplacements, et beaucoup de pistes ont été mises en suspens.
- Les engagements climatiques et les cibles d'intensité en carbone d'EDC influent sur ses priorités quant aux entreprises et secteurs qu'elle vise. C'est là un aspect déterminant de notre façon de travailler : nous cherchons à réduire graduellement notre apport aux secteurs à forte intensité de carbone tout en remplissant notre mandat de soutenir les entreprises canadiennes de toutes les tailles et dans tous les domaines.

EDC est propriétaire de marques de commerce et de marques officielles. Toute utilisation d'une marque de commerce ou d'une marque officielle d'EDC sans sa permission écrite est strictement interdite. Toutes les autres marques de commerce figurant dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les renseignements présentés peuvent être modifiés sans préavis. EDC n'assume aucune responsabilité en cas d'inexactitudes dans le présent document.

© Exportation et développement Canada, 2021. Tous droits réservés.